

TERMES DE RÉFÉRENCE

Évaluation externe de l'appel à initiatives en faveur de la société civile contribuant à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

L'Organisation internationale de la Francophonie est à la recherche d'un prestataire de services (société) pour :

- Mener à bien l'évaluation externe de l'appel à initiatives, porté conjointement par l'OIF, le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, le Québec et l'Andorre, en faveur des organisations de la société civile francophones contribuant à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Soumettre un rapport d'évaluation final dressant un état des lieux des résultats obtenus et des freins observés ainsi que des recommandations et perspectives de développement de ce dispositif.

Contexte

Créée le 20 mars 1970 à Niamey, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), regroupe aujourd'hui 88 Etats et gouvernements ayant le français en partage.

Elle met en œuvre une coopération politique, éducative, économique et culturelle entre ses pays membres au service des populations en s'appuyant notamment sur la société civile.

L'OIF apporte à ses 88 États et gouvernements un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, selon quatre grandes missions :

- Promouvoir la langue française, le plurilinguisme et la diversité culturelle ;
- Promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ;
- Appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- Développer la coopération économique au service du développement durable.

Dans son partenariat avec la société civile, l'OIF a pour objectif de :

- Appuyer la structuration, le développement et le rayonnement de la société civile ;
- Associer et impliquer la société civile aux activités de la Francophonie ;
- Contribuer à la reconnaissance du rôle et de la place de la société civile par les Etats et gouvernements membres.

Présentation du projet

Depuis 2019, l'OIF et le ministère français de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), rejoints, en 2021, par le gouvernement du Québec et la Principauté d'Andorre, ont lancé trois appels à initiatives en faveur des organisations de la société civile (OSC) francophones contribuant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). Ce dispositif est né de la volonté de placer les OSC, qui bénéficient d'un ancrage local, d'une connaissance approfondie du terrain et des besoins des populations, ainsi que d'un grand pouvoir de mobilisation et de transformation, au cœur de l'agenda 2030 en leur apportant un soutien technique et financier.

Cadre d'intervention du projet

L'objectif général de ce dispositif est de soutenir financièrement, par la mise à disposition d'une subvention comprise entre 5 000 et 20 000 euros, et techniquement, par le renforcement de capacités, les OSC francophones de ressources et taille modestes dans le cadre de la mise en œuvre de projets adressant plusieurs ODD.

Les objectifs spécifiques sont doubles : favoriser la structuration, le développement et le rayonnement de la société civile francophone, et, soutenir sa contribution à la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le développement durable, notamment dans les pays les plus pauvres.

Les trois premières éditions de l'appel à initiatives, dotées d'un budget global de 608 885 euros, ont permis de soutenir 41 OSC dont les projets, contribuant à la réalisation de l'ensemble des 17 ODD, ont été mis en œuvre dans 20 pays de l'espace francophone. Considérant le succès de ce dispositif ainsi que les besoins pressants créés ou renforcés par la crise mondiale générée par la pandémie, il est envisagé de lancer un quatrième appel à initiatives en 2022.

Finalité de l'évaluation

Une évaluation externe formative et indépendante de l'appel à initiatives sera réalisée afin de le faire évoluer et d'en faire, à terme, un dispositif de référence, dans l'espace francophone, en matière de soutien aux organisations de la société civile locales.

A cet égard, l'OIF attend du prestataire qu'il :

- Apprécie la conception, la mise en œuvre et les résultats de l'appel à initiatives d'une part, sur la structuration des OSC bénéficiaires, et, d'autre part, sur la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le développement durable ;
- Identifie les freins et obstacles de l'appel à initiatives et propose des scénarios de réorientation.

Plus précisément, il s'agit de savoir si le dispositif, tel que conçu et mis en œuvre lors des trois premières éditions, contribue efficacement au développement de la société civile francophone et à la mise en œuvre des ODD.

Portée de l'évaluation

L'évaluation portera sur les trois premières éditions de l'appel à initiatives en faveur de la société civile engagée dans la mise en œuvre des ODD.

La période couverte par l'évaluation sera de 2019, date de création de l'appel à initiatives, à 2022, année de mise en œuvre de la troisième édition.

La zone géographique couverte par l'évaluation sera l'espace francophone, et plus précisément les pays bénéficiaires des projets.

Les cibles de l'évaluation seront l'OIF, les Etats et gouvernements contributeurs, ainsi que les OSC soutenues et les bénéficiaires de leur projet.

Questions évaluatives

Les analyses s'articuleront principalement autour des critères de pertinence, efficacité, impact et viabilité. L'évaluation devra répondre aux principales questions présentées ci-dessous (liste non exhaustive à compléter par l'évaluateur).

Pertinence

Dans quelle mesure les objectifs et la conception de l'appel à initiatives correspondent aux besoins des organisations de la société civile francophones et demeurent pertinents en dépit de l'évolution du contexte ?

Efficacité

Dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus de l'appel à initiatives ont été atteints ou sont en train de l'être ?

Impact

Quels sont les effets positifs, négatifs, directs et indirects produits par l'appel à initiatives ?

Viabilité

Dans quelle mesure les bénéfices de l'appel à initiatives perdurent ou sont susceptibles de perdurer ?

Méthodologie

L'évaluation sera réalisée de manière intermédiaire, à mi-parcours, et sera formative.

Elle sera conduite selon une approche inclusive et participative qui sollicite les parties prenantes (États et gouvernements contributeurs, équipe projet à l'OIF, OSC lauréates, OSC et collectivités territoriales partenaires, et populations bénéficiaires).

Elle sera à la fois qualitative et quantitative.

Principaux livrables

L'évaluation offrira l'occasion de :

- présenter le contexte et les enjeux du dispositif ;
- rappeler les attentes du commanditaire et préciser le périmètre de l'évaluation ;
- souligner les problématiques sur lesquelles une attention particulière doit être portée ;
- discuter le référentiel de l'évaluation et les outils d'analyse proposés ;
- confirmer le calendrier de travail et de réalisation de la mission (livrables attendus) ;
- transmettre la documentation relative à la mission ;
- établir la liste des personnes-ressources internes à rencontrer lors des entretiens à conduire dès la première phase de structuration de l'évaluation.

Calendrier indicatif

Les présents termes de référence seront diffusés le 25 mai 2022 et les offres seront réceptionnées jusqu'au 24 juin 2022. L'offre sera sélectionnée le 1^{er} juillet.

Phases	Etapes	Livrables attendus	Date de remise des livrables
Phase de lancement et de structuration	Définition des contours de l'évaluation	Rapport récapitulatif provisoire	1 ^{er} septembre
	Réunion de présentation du rapport récapitulatif au Comité de pilotage	Rapport récapitulatif final	8 septembre
Phase de collecte des données	Conduction des entretiens, observations	Comptes-rendus	1 ^{er} octobre
Phase d'analyse	Analyse et croisement des données	Cartographie	1 ^{er} novembre
Phase de rédaction		Rapport final version provisoire	1 ^{er} décembre
		Rapport final version définitive et powerpoint de présentation	15 décembre

Pilotage de l'évaluation

L'OIF est le commanditaire de l'évaluation. En tant que maître d'ouvrage de cette évaluation, l'OIF constituera et présidera un Comité de pilotage afin de s'assurer, tout au long du processus, de la cohérence entre les dispositions et objectifs définis dans les présents termes de référence et les travaux de l'équipe sélectionnée.

Le Comité est composé a minima :

- du prestataire ;
- de la Directrice de la programmation et de l'évaluation (DPE) ;
- d'un.e représentant.e du ministère français de l'Europe et des affaires étrangères ;
- de la gestionnaire de l'évaluation au niveau de la DPE ;
- d'un membre du pôle suivi-évaluation de la DPE ;
- et de toute personne ressource.

Au-delà de son rôle de suivi, le Comité de pilotage devra :

- préciser des éléments des présents termes de référence rédigés avec l'équipe retenue, notamment la validation des questions et de la pertinence des critères d'évaluation ;
- mettre à disposition toute l'information disponible concernant le projet ;
- faciliter le travail des expert.es/consultant.es ;

- lire et commenter les documents à produire par l'équipe retenue, ainsi que les rapports à rendre ;
- transmettre aux expert.es/consultant.es les commentaires et suggestions portant sur la version préliminaire du rapport final ;
- se prononcer sur la qualité du rapport final ;
- organiser une réunion ad hoc pour la présentation des résultats de l'évaluation ;
- partager et diffuser les conclusions et recommandation de l'équipe d'expert.es/consultant.es.

Les réunions du Comité de pilotage se tiendront en présentiel.

Compétences souhaitées du/de la consultant.e

Le ou les consultants doit ou doivent être des expert(e)s en évaluation et posséder les compétences ci-après :

- Une expérience avérée en matière de réalisation d'évaluation dans le champ de la coopération internationale ;
- Une expérience avérée en matière d'évaluation de dispositifs de développement (appels à projets, fonds, etc.) en faveur des organisations de la société civile ;
- Connaissance des enjeux, contraintes, réalités et fonctionnement des institutions internationales et organisations multilatérales et expertise en la matière ;
- Une expertise en matière de développement durable ;
- Une bonne connaissance et/ou une expérience dans les pays/régions bénéficiaires du dispositif ;
- Une capacité à concevoir un processus évaluatif et à respecter les délais convenus ;
- Excellentes capacités rédactionnelles, de synthèse et d'analyse.

Critères de sélection

Outre les connaissances et compétences susmentionnées, la sélection du consultant se fera sur la base des critères suivants :

- Expérience générale et références de l'équipe proposée ;
- Qualité de la méthodologie proposée (bonne compréhension de la commande et identification des enjeux, pertinence de la méthode de collecte et d'analyse pour répondre en conformité aux TDR, pertinence de la démarche et du référentiel d'évaluation, modalités de travail avec les parties prenantes de l'évaluation) ;
- Cohérence et efficacité de l'organisation de l'équipe d'évaluation (pertinence de la répartition du volume/ jour, organisation opérationnelle et répartition du travail) ;
- Budget détaillé et cohérent avec la méthodologie, ne dépassant pas 20 000 euros HT¹ ;
- Une attention particulière sera également accordée à la recherche de l'équilibre homme-femme dans la composition de l'équipe d'évaluation proposée.

¹ Les frais de déplacements ne peuvent être pris en charge.

Clauses de confidentialité

Le bureau d'étude ou l'équipe de consultants chargé(e) de l'évaluation s'engage à respecter les règles de discrétion professionnelle en vigueur, notamment en ce qui concerne le secret des entretiens réalisés au cours de l'étude.

Durée de la prestation

L'OIF conclura un contrat de prestation de services avec le prestataire sélectionné dans le cadre de cet appel d'offre, pour une durée de cinq (05) mois, à compter de la signature dudit contrat-cadre. Le prestataire s'engage à respecter le montant de la cotation récapitulée dans l'offre financière soumise à cet appel d'offre (et ci-annexée) pendant la durée du contrat.

Candidature

Le prestataire soumettra une proposition comprenant :

- Une fiche de réponse technique ;
- Une fiche de réponse financière ;
- Le(s) CV du ou des membres de l'équipe évaluatrice.

Les candidatures devront être soumises avant le 24 juin 2022 à 23h59 (heure de Paris) à l'adresse courriel aaiosc@francophonie.org.

Annexe : Sources documentaires disponibles sur l'appel à projets

- Un document de cadrage global relatif aux objectifs, à la méthodologie et au calendrier prévisionnel du processus évaluatif ;
- Les documents relatifs à la conception du dispositif ;
- Les protocoles d'accord et de subvention signés entre l'OIF et les OSC ;
- Les rapports d'exécution technique et financier des projets soutenus ;
- Les documents de retour d'expériences de l'OIF ;
- Tout autre document dont dispose l'OIF qui serait utile à l'évaluation ;
- Les coordonnées des parties prenantes.